



L'ACTUALITÉ

SALAIRES DANS LE BTP ET REVENUS DES INDÉPENDANTS : OÙ EN EST-ON ?

A l'heure où la question du pouvoir d'achat est au cœur de toutes les préoccupations, nous nous sommes intéressés aux revenus des indépendants et aux salaires dans le BTP.

L'inflation a atteint 5,8 % en juin déclenchant ainsi le niveau des indicateurs qui servent de base aux revalorisations automatiques du Smic. En l'occurrence, la hausse des prix entre mars et juin a été de 2,01 % pour les 20 % des ménages les plus modestes, ce qui entraîne de facto une hausse du Smic ce 1^{er} août.

La baisse du pouvoir d'achat étant sur toutes les lèvres depuis plusieurs semaines, la question de l'augmentation des salaires se pose de plus en plus fortement. Les organisations de salariés se mobilisent pour que les branches réajustent leurs minima salariaux. Le Ministre du Travail Olivier Dussopt a réuni les partenaires sociaux sur le sujet le 7 juillet pour appeler les branches à revoir les grilles conventionnelles dont le démarrage se situe au-dessous du salaire minimum. En effet, malgré les revalorisations qui ont déjà été actées, 146 branches sur un total de 171 étaient dans ce cas au 1^{er} mai. Elles sont encore 112 aujourd'hui. Un beau rattrapage donc mais largement insuffisant ! Le Ministre a indiqué aux partenaires sociaux qu'il utiliserait tous les leviers possibles pour qu'aucune des 171 branches n'ait encore des minima inférieurs au smic. Et de manier de bâton en expliquant qu'une branche qui continuerait à avoir des minima inférieurs au smic pendant plus d'un an serait contrainte de fusionner avec

27 000 €

C'est le revenu annuel net moyen des artisans en 2019 selon les données du CPSTI

une autre branche, comme le prévoit le projet de loi sur le pouvoir d'achat.

Dans le BTP, les hausses de salaires sont un enjeu crucial compte tenu des difficultés de recrutement auxquelles les entreprises continuent de se heurter. Le cabinet de recrutement Hays a constaté que le salaire brut annuel d'un conducteur de travail principal à Paris est passé de 53 000 € en 2020 à 55 000 € en 2021 pour un débutant jusqu'à 3 ans d'expérience. Les chefs de projet perçoivent également 2000 € de plus pour atteindre 45 000 € annuels.

Mais ces hausses ne sont pas semblables d'une région à l'autre. En effet, comme dans la plupart des branches, les écarts de salaires demeurent importants entre la région parisienne et la province. Hays évalue ces écarts entre 5 et 8 %.

Une étude de l'Insee parue en janvier dernier montre que la situation des indépendants

est tout aussi variable que la diversité de leurs activités. Les écarts sont extrêmes. Ainsi, 13 % d'entre eux font partie des 10 % des ménages les plus pauvres (contre 5 % des salariés) et 25 % appartiennent aux 10 % des ménages les plus aisés (contre 12 % des salariés). L'INSEE relève que, toutes branches confondues, 29 % des artisans font partie des indépendants gagnants très peu, 23,6 % étant même sous le seuil de pauvreté ! Les chefs d'entreprises comptant 10 salariés ou plus sont respectivement 7,7 % et 5,9 % dans ces situations.

Une autre étude de l'Insee parue en avril 2020 montrait que le revenu moyen des non-salariés « classiques » était près de 8 fois supérieur à celui des micro-entrepreneurs.

Et l'édition 2021 des chiffres clés du CPSTI révèle qu'en 2019, le revenu annuel net moyen des travailleurs indépendants est de 37 300 € : 27 200 € pour les artisans, 28 700 € pour les commerçants, 63 800 € pour les professions libérales (hors praticiens et auxiliaires médicaux conventionnés) et 12 300 € pour les professions libérales non réglementées. Là encore, ce revenu moyen masque des disparités considérables puisque 12 % des travailleurs indépendants ont des revenus nuls ou déficitaires et qu'à l'inverse, 12 % ont des revenus supérieurs à 70 000 € !

RÉSEAU

→ FORMATION DU RÉSEAU : IL RESTE DES PLACES INSCRIVEZ-VOUS !

Il est encore temps de vous inscrire à la formation "Comment optimiser son conseil en recrutement auprès des entreprises" qui se déroulera le 13 septembre (à Paris) et le 12 octobre (en Visio). Cette formation s'adresse à tous les collaborateurs du Réseau qui ont en charge des missions en recrutement auprès des entreprises. [Pour vous inscrire, cliquez ici](#) Une série d'autres formations vous sont proposées cet automne. Pensez à vous y inscrire sans tarder. Pour mémoire, il s'agit des formations 'Gérer son stress' (15/09), 'Optimiser son organisation' (16/09), 'Captiver son auditoire' (4 et 5/10), 'S'affirmer en contexte syndical' (12 et 13/10), 'Argumenter pour convaincre' (8 et 9/11), 'Valoriser sa communication orale' (15 et 16/11), 'Réussir sa négociation' (6 et 7/12) et 'Promouvoir sa Capeb dans les médias' (13 et 14/12). [En savoir plus sur ARTUR](#)

ÉCONOMIE

→ SIGNATURE ÉLECTRONIQUE EN MARCHÉS PUBLICS : L'OFFRE CAPEB/ CERTEUROPE

La CAPEB travaille à favoriser l'accès des entreprises artisanales du bâtiment aux marchés publics.

C'est ainsi qu'après avoir noué un partenariat avec NouMa pour informer les entreprises sur les marchés locaux et mis au point deux formations à l'attention des collaborateurs CAPEB pour renforcer l'efficacité de leur accompagnement auprès des entreprises, elle vient de se rapprocher de CERTEUROPE pour proposer aux entreprises un certificat de signature électronique.

Ce nouveau service se traduit par [un portail CAPEB sur le site Internet de CERTEUROPE](#) qui est ouvert aux entreprises adhérentes. Il donne la possibilité d'acquiescer un certificat de signature électronique à un prix adapté aux petites entreprises du bâtiment (159 € HT pour 3 ans pour tous les adhérents) avec un paiement sécurisé par CB et un retrait par l'adhérent du certificat de signature électronique sur support USB dans les locaux des CAPEB départementales volontaires.

[Tout savoir sur ce nouveau service sur ARTUR.](#)

→ LA CAPEB RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC KNAUF



Depuis plusieurs années, Knauf et la CAPEB travaillent ensemble pour proposer aux entreprises artisanales du bâtiment des solutions produits, systèmes et services de rénovation globale, dans les domaines de l'aménagement intérieur et de l'isolation thermique de l'enveloppe des bâtiments.

Il s'agit également d'accompagner les évolutions des marchés, en particulier la réponse aux attentes de confort dans l'habitat, la gestion des déchets de chantiers, l'amélioration des conditions de travail sur chantier et la formation.

Ce partenariat prévoit l'élaboration conjointe de fiches de solutions techniques et de contenus de formation qui seront dispensées en région.



On relèvera aussi que Knauf propose des outils et services en ligne permettant d'accompagner les entreprises dans le choix et la mise en œuvre des solutions qu'il propose.

Une assistance technique spécifique est notamment mise en place. Ce partenariat comporte également un volet relatif à la prévention des risques professionnels, en collaboration avec l'IRIS-ST.

Des actions communes sont prévues en ce sens, notamment l'association de l'institut et de la CAPEB à l'évolution des produits Knauf au travers de tests effectués par des entreprises volontaires.

→ DÉSORDRES DES BÂTIMENTS LIÉS À L'ALTERNANCE SÉCHERESSE/PLUIE

On sait que les retraits-gonflements des argiles à répétition provoquent de graves pathologies sur les bâtiments, en particulier sur ceux qui reposent sur des fondations superficielles. C'est malheureusement le cas des maisons individuelles.

Lorsqu'aucune étude géologique préalable à la construction n'a été menée, il est difficile de prévenir ces risques aux conséquences souvent très dommageable pour le bâti,... comme pour le portefeuille de ses occupants.

Une société spécialisée dans la production de données contextuelles géolocalisées s'est emparée du sujet. namR propose un ensemble d'outils qui lui permettent d'appréhender les risques en fonction des typologies des bâtiments.

La société réalise actuellement une cartographie des risques inondations, sécheresses, tempêtes et canicules d'ici 10, 20 et 30 ans sur la base des projections climatiques du GIEC.



MÉTIERS

→ PROFEEL : LE PROJET REX RÉNO SUITE

Dans notre numéro du 1^{er} juillet (1137), nous avons attiré votre attention la collection « 12 enseignements à connaître » rédigée sous la forme de rapports établis sur la base d'observations du terrain et d'analyses d'experts dans l'esprit « éviter les erreurs et s'appropriier les bonnes pratiques ».

Cette collection s'accompagne de 28 tutos techniques qui misent sur l'apprentissage par l'erreur dans le but d'améliorer la qualité des constructions et le confort des habitations ([Accédez ici à tous les tutos](#)).

C'est exactement avec les mêmes objectifs et la même philosophie qu'a été conçue une série de webconférences. 10 rendez-vous ont ainsi été programmés sur l'année sur les mêmes thématiques (isolation, VMC, chauffe-eaux, chauffage bois, PAC, éclairage, etc). Tous sont disponibles [en replay](#) permettant à chacun de les revoir quand bon lui semble.

Toujours sur la base des retours d'expériences en matière de bâtiments performants, une mallette pédagogique a été constituée. Elle fonctionne comme une base de données où sont mis à disposition 10 études de cas, 10 QCM, 10 tutos et 200 photos commentées d'erreurs et de bonnes pratiques.

[Découvrez ici tous les outils du dispositif RxBP.](#)

SOCIAL

→ LES RECONVERSIONS PROFESSIONNELLES DEVIENNENT UN ENJEU MAJEUR



Le sujet des reconversions professionnelles est au cœur des problématiques d'emploi aujourd'hui et France Compétences a conduit une étude pour mieux les cerner. Ses conclusions démontrent que les reconversions prennent des formes variées et ont des causes qui le sont tout autant.

Une confirmation cependant : la pandémie et ses conséquences sur la vie quotidienne ont accéléré les réflexions personnelles et accentué la volonté de donner un sens à l'activité que l'on exerce et à la façon de l'exercer.

Pour autant, et contrairement aux idées reçues, l'étude de France Compétences montre qu'une très grande partie des reconversions ne résulte pas d'un cheminement personnel mûrement réfléchi mais, à l'inverse, d'une réelle spontanéité. 42 % des 886 personnes reconverties interrogées pour cette étude ont, en effet, simplement saisi une opportunité et changé d'horizon en quelques semaines. 53 % des reconversions se sont traduites par un changement de métier, ce qui signifie que 47 % ont seulement évolué sans en changer.

Une étude publiée par l'IFOP en juin dernier constate que 36 % des actifs ont déjà entrepris un projet de reconversion et que 13 % y pensent. Elle relève les freins aux reconversions (crainte de voir ses revenus baisser, de lâcher un emploi avec le risque de ne pas en trouver un autre, de ne pas pouvoir assumer les charges existantes) mais aussi les motivations (améliorer ses conditions de travail, sa qualité de vie, avoir une meilleure rémunération et trouver plus de sens et de valorisation dans son activité. Des leviers que les entreprises doivent actionner pour recruter un personnel motivé.

→ L'OPPBTP A RELANÇÉ SON CONCOURS « LES VICTOIRES DE LA PRÉVENTION »

Il est encore temps de candidater au concours « Les victoires de la prévention » organisé par l'OPPBTP pour la 2^{ème} fois.

L'objectif, on s'en doutera, est de valoriser l'engagement des entreprises dans la prévention et les meilleures initiatives prises pour sécuriser les chantiers et améliorer les conditions de travail. Il y a 5 catégories : « Initiative jeune / nouvel embauché / intérimaire », qui récompensera des actions ciblées vers ces populations ; « Campagne de communication », qui valorisera des actions de sensibilisation et de mobilisation interne ou externe, visant à prévenir un risque bien identifié ou mettant en scène un message générique de prévention ; « Innovation », qui se passe de commentaire ; « Management de la prévention », qui distinguera les entreprises ayant mis en place un certain nombre d'actions concrètes pour prévenir un risque spécifique, ou dans le cadre d'une démarche globale visant à faire progresser la prévention dans leur entreprise. Cette catégorie est subdivisée en trois sous-catégories : 0/19 salariés, 20/49 salariés et + de 50 salariés.

Enfin, la catégorie « Démarche acteurs de la construction », valorisera les initiatives prévention réunissant plusieurs acteurs, dans le cadre d'une opération de construction. Les candidatures peuvent être présentées jusqu'au 16 septembre.

Les trophées seront remis le 29 novembre à l'Atelier des Lumières à Paris. Les gagnants seront mis en valeur dans le magazine PréventionBTP, feront l'objet d'une vidéo de promotion à exploiter dans leur communication et pourront utiliser le logo « Victoires de PréventionBTP 2022 » pour valoriser leur entreprise auprès de leurs clients et du public. [Tout savoir ici](#)



26%

DES SALARIÉS SONT PRÊTS À SE RECONVERTIR POUR DONNER UN SENS À LEUR ACTIVITÉ



■ VISITE DES INSTALLATIONS FRISQUET

Le Président Jean-Christophe Repon et le Président de l'UNA CPC Jean-Claude Rancurel se sont rendus mardi 19 juillet 2022 chez Frisquet, en Seine-et-Marne, partenaire de la CAPEB depuis février 2021. L'occasion de visiter l'usine équipée de machines-outils développées sur mesure pour répondre aux exigences du fabricant français de solutions de chauffage à haute efficacité énergétique, de toucher les matériaux et de voir les bancs de tests où la totalité de la production est contrôlée. Une occasion également de faire le point sur la conjoncture, l'activité, les innovations 2022 dans le domaine des pompes à chaleur et les formations avec le Président Directeur Général, François Frisquet.



■ PARTENARIAT KNAUF

Jean-Christophe Repon, accompagné de Jean-Yves Labat et de David Morales, a accueilli mercredi Christine Muscat et Joaquim Correia, respectivement Présidente et Directeur Marketing de Knauf, pour renouveler le partenariat qui est déjà en cours avec Knauf depuis plusieurs années. A cette occasion, le Président de la CAPEB a rappelé combien il est essentiel de pouvoir proposer aux entreprises que nous représentons les meilleures solutions en termes d'innovation et de sécurité. « La promotion de la performance énergétique des bâtiments ne se fera pas sans l'entreprise artisanale que la CAPEB représente. C'est notre activité. C'est notre mission. » a-t-il déclaré.



■ RÉSEAU

Le Président confédéral a reçu ce mardi la nouvelle Secrétaire générale de la CAPEB Occitanie, Lise Del Tedesco et son Président Vincent Perez.

■ ASSEMBLÉE NATIONALE

Le Président de la CAPEB a rencontré mercredi Bertrand Pancher, député de la Meuse et Président du groupe Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires. Un parlementaire que nous avons eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises. Comme pour les Présidents des Commissions, il s'agissait de lui exposer nos propositions suite à son élection en qualité de président de groupe. Compte tenu de la nouvelle configuration de l'Assemblée et des équilibres politiques, il est en effet primordial de sensibiliser le plus grand nombre de parlementaires de différentes sensibilités. Ces rendez-vous s'inscrivent bien évidemment dans la perspective des Assises du Bâtiment mais également dans l'objectif des prochains projets de loi qui seront examinés devant l'Assemblée, à commencer par celui sur les énergies renouvelables et le prochain PLF 2023.



■ MINISTÈRE DE L'ECONOMIE

Le Président de la CAPEB a été reçue jeudi par Morgane Weil, Directrice adjointe de cabinet du ministre Bruno Le Maire, à la demande de cette dernière, pour une réunion bilatérale « construction ». Il s'agissait de préparer les Assises du BTP annoncées pour la mi-septembre et d'échanger sur les propositions que la CAPEB formule dans cette perspective.

LOBBYING



→ LES DÉPUTÉS ONT ADOPTÉ EN 1^{ÈRE} LECTURE LE PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2022

Les PLFR sont toujours des textes un peu fourre-tout qui imposent la plus grande vigilance pour surveiller l'adoption d'amendements plus ou moins désirables. Le projet de loi de finances rectificative pour 2022 en est une nouvelle illustration, d'autant plus marquée que les divergences politiques au sein de l'Assemblée nationale se sont considérablement accrues suite aux dernières élections législatives.

On relèvera quelques-unes des nombreuses mesures de ce PLFR 2022, à commencer par un nouvel abondement de 400 000 € pour MaPrimeRénov' qui, rappelons-le, est bonifiée d'une prime de 1000 € jusqu'à la fin de l'année

pour aider les ménages à acquérir un système de chauffage plus vertueux que le gaz ou le fioul).

S'agissant du carburant, à enveloppe constante (4,4 Mds €), le dispositif prévu initialement pour les ménages modestes et les gros rouleurs devrait être abandonné car trop complexe et controversé. Des « négociations » entre la majorité et le groupe LR ont été engagées et semblent conduire à une solution plus simple : une augmentation de la réduction des prix à la pompe (aujourd'hui à 18 cts) pour tous mais avec une baisse progressive jusqu'à la fin de l'année. On passerait ainsi à 30 cts en septembre et octobre puis à 10 cts en novembre et décembre. Le Ministre Bruno Le Maire a également demandé aux producteurs et distributeurs un effort sur le prix de vente des carburants ce que Total s'est engagé à faire. On précisera ici que Total a prévu un coup de pouce à compter du mois de septembre de 20 cts puis de 10 cts à partir de novembre jusqu'en décembre.

C'est également ce projet de loi qui contient une foule de dispositions hétéroclites : une modification du plafond de défiscalisation des heures supplémentaires, la création d'un crédit d'impôt pour frais de déplacements journaliers domicile/travail de moins de 40 km, la suppression de la redevance audiovisuelle, le report de la suppression du tarif d'accise du GNR, la prolongation des PGE, entre autres. A noter également que, contre l'avis du Gouvernement, les députés ont adopté une aide exceptionnelle de 230 M€ pour soutenir les particuliers qui utilisent le fioul pour se chauffer.

Cela étant, n'oublions pas que ce texte n'en est qu'à sa 1^{ère} lecture et qu'il peut donc encore beaucoup changer lors de son examen au Sénat et être encore modifié lors de son retour à l'Assemblée nationale !



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.capeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

